

**4.4 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-0232 POUR FIXER LE TAXATION FONCIÈRE ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2021 (suite)**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Grand-Métis a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE;**

Rés. : 2020-178

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement 2020-0232, annexé à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

**9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h35 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2020-179

Il est dûment proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2020

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 17 décembre 2020, 19h35 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h35

2. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente:

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 15 décembre 2020, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 9 décembre, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Chantal Tremblay  
Secrétaire-trésorière

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la tenue de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Rodrigue Roy déclare celle-ci ouverte.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TEL QUE PRESCRIT PAR LA LOI**

- **OUVERTURE ET PRÉSENCE**
- **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- **ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - **RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE - COVID**
- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- **LEVÉE/ AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

Rés. : 2020-180

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE - COVID**

Suite à l'octroi par le gouvernement d'une aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;

La municipalité recevra environ 11 300 \$ que la municipalité utilisera de la façon suivante :

Aide aux organismes sans but lucratif  
sous contrôle de la municipalité : 3 000 \$

Perte de revenu relatif à l'annulation du  
taux d'intérêt pour les tarifications de  
2020 et 2021 jusqu'au 30 juin 2021  
ainsi que les mesures sanitaires : 8 300 \$

**POUR CES MOTIFS** il est proposé Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit la présente répartition.

Rés. : 2020-181

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à la réunion

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h40 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Rés. : 2020-182

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2020